Agence Brest
ZAC de Kergaradec 37 avenue du Baron Lacrosse
CS 80166
29803 BREST CEDEX 9

Lieu d'intervention :
SALLE DE KERLOIS GOUESNOU

GOUESNOU
29850 GOUESNOU

Date d'intervention :
03/08/2015

RAPPORT DE DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES

Intervenant(s)
M PELE CYRIL

Accompagné par
Néant

SOMMAIRE

1 SYNTHESE DES RESULTATS....3
1.1 Estimation financière....3
1.2 Dérogations à demander à l'autorité administrative....3

2 GENERALITES....4
2.1 Objectif de la prestation....4
2.2 Classement de l'établissement....4
2.3 Références réglementaires....4
2.4 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation....4
2.5 Moyens d'investigation....4

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES EXAMINES....5
3.1 Caractéristiques générales de l'opération....5
3.2 Périmètre de la prestation....5
3.3 Locaux / Voiries non visités....5
3.4 Documents examinés....5

4 RESULTATS ET AVIS....6
4.1 Notation des constats....6
4.3 Proposition de solutions de principe et évaluation prévisionnelle de leur coût....7
4.4 Observations générales....7

1 SYNTHESE DES RESULTATS

1.1 Estimation financière

Total en EUROS H.T. : 138 800

Synthèse par thème	Montant en EUROS H.T.
Cheminements extérieurs - Caractéristiques	2 500
Cheminements extérieurs - Equipements	500
Stationnement	3 200
Accueil	700
Locaux standards	114 900
Sanitaires	10 700
Douches	5 500
Cabines de déshabillage	800

Synthèse par Localisation	Montant en EUROS H.T.
Bâtiment : SALLE KERLOÏS GOUESNOU	138 800
Cheminements extérieurs - Caractéristiques	2 500
Cheminements extérieurs - Equipements	500
Stationnement	3 200
Accueil	700
Locaux standards	114 900
Sanitaires	10 700
Douches	5 500
Vestiaires	800

1.2 Dérogations à demander à l'autorité administrative

Aucune des dispositions non réglementaires ne peuvent faire l'objet d'une dérogation

Procédure de demande de dérogation sur une disposition non réglementaire et dont les travaux ne sont pas réalisables.

Le législateur a prévu un nombre de cas dans lesquels il est possible de demander une dérogation aux règles d'accessibilité handicapés (R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation)

- En cas d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment
  (Notamment liée aux caractéristiques du terrain, à la présence de constructions existantes)
- En cas de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural
- Lorsqu'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées d'une part, et leur coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part (notamment en présence d'une rupture de la chaîne de déplacement ou lorsque que le coût ou la nature des travaux d'accessibilité sont tels qu'ils s'avèrent impossibles à financer).
- Lorsque les copropriétaires d'un bâtiment à usage principal d'habitation s'opposent à la réalisation des travaux de mise en accessibilité

2 GENERALITES

2.1 Objectif de la prestation

Apave a pour mission de réaliser le diagnostic de tout ou partie d'ouvrages de bâtiment y compris les équipements nécessaires à leur exploitation au regard des textes réglementaires déclinés à l'article 2.3 ci-après, dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées.

2.2 Classement de l'établissement

ERP 1ère catégorie avec activité de type X - L
Commentaires relatifs au classement : Selon les indications reçues par le Maître d'Ouvrage

2.3 Références réglementaires

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Articles R 111-19-7 à R 111-19-12 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) relatifs aux dispositions applicables aux des établissements recevant du public dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes.

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19-7 à R 111-19 - 11 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

Arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19-8 et R 111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements existants recevant du public dans un cadre bâti existant et aux installations existantes ouvertes au public.

2.4 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Les cheminements et accès utilisés par le public nous ont été communiqués lors de la visite par l'exploitant de l'établissement. Ces hypothèses restent sous la déclaration de l'exploitant.

Le rapport est établi sur la base d'un constat visuel des commandes et appareillages accessibles lors de la visite ; tout élément caché et ce de fait non pris en compte ne figurera pas dans nos résultats et avis.
Notamment les niveaux d'éclairement ont été évalués à partir des performances normalement attendues pour le type d'éclairage en place . Les éventuelles mesures réalisées n'ont qu'un caractère indicatif (éclairement naturel variable suivant date et heure de la visite).

2.5 Moyens d'investigation

Nos investigations sont réalisées à partir de constats visuels, ainsi que d'évaluations de grandeurs à l'aide des instruments listés ci-dessous :
- mètre
- niveau électronique
- luxmètre
- dynamomètre ou peson

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES EXAMINES

3.1 Caractéristiques générales de l'opération

Etablissement en simple RDC

3.2 Périmètre de la prestation

Le diagnostic porte exclusivement sur l'accessibilité du public.

Ne sont pas traités dans ce diagnostic :
- Les locaux techniques et zones non accessibles au public. Ils ne sont pas soumis à l'arrêté du 08/12/2014.
- Les lieux et postes de travail qui ne sont pas visés par le diagnostic réglementaire.

3.3 Locaux / Voiries non visités

Locaux non accessibles au public

3.4 Documents examinés

Néant

4 RESULTATS ET AVIS

4.1 Notation des constats

Notation de la difficulté de l'accessibilité actuelle :

Accessibilité réglementaire

Accessibilité non réglementaire mais possible sans confort d'usage

Accessibilité non réglementaire mais possible avec assistance

Inaccessible

Notation des types de handicap pour lesquels la règle n'est pas respectée :

TOUS HANDICAPS Accessibilité non respectée quel que soit le handicap

Accessibilité non respectée seulement pour les personnes en fauteuil

Accessibilité non respectée seulement pour les personnes mal marchantes

Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malvoyantes

Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malentendantes

Accessibilité non respectée seulement pour les personnes présentant une difficulté cognitive

4.3 Proposition de solutions de principe et évaluation prévisionnelle de leur coût

Les exemples proposés ne sont pas exhaustifs. En cas de difficultés de réalisation par rapport à l'exploitation de l'établissement, des études plus approfondies pouvant éventuellement conclure à des demandes de dérogation seront nécessaires.

Les évaluations de coûts indiquées dans le rapport sont destinées à cerner l'ordre de grandeur d'une enveloppe prévisionnelle et ne constitue pas une étude. Dans tous les cas une étude devra être réalisée par un Maître d'oeuvre.
Les coûts sont indiqués en Euros H.T. - valeur estimative à la date du présent rapport

Pour certaines dispositions difficilement réalisables, le présent rapport peut suggérer des demandes de dérogation. Nous attirons l'attention sur le caractère aléatoire de la suite donnée à ces demandes.
Elles sont soumises à autorisation du Préfet après avis de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et l'Accessibilité

4.4 Observations générales

L'accessibilité est partiellement réalisée

SALLE KERLOÏS GOUESNOU

Cheminements extérieurs - Caractéristiques	FICHE CONSTAT	1

CONSTATS

Le cheminement extérieur n'est pas repéré

PRECONISATIONS			Coût
Mettre en place un repérage tactile et visuel du cheminement extérieur depuis la voirie et depuis les places de stationnement adaptées jusqu'à l'entrée principale du bâtiment.			2 500

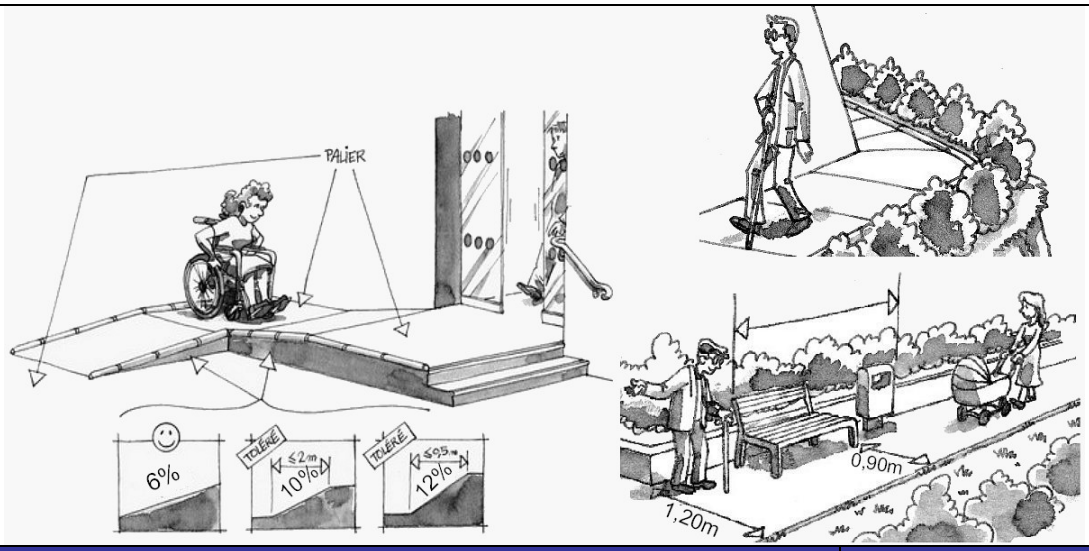

ESTIMATION EUROS H.T. :	2 500

SUIVI CLIENT :

(*) Illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.litwane.fr

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

SALLE KERLOÏS GOUESNOU

Cheminements extérieurs - Equipements	FICHE CONSTAT	2

CONSTATS

Présence l'obstacles sur le cheminement (plots de 45 cm de hauteur)

PRECONISATIONS	Coût
Remplacer les plots situés sur le parvis	500

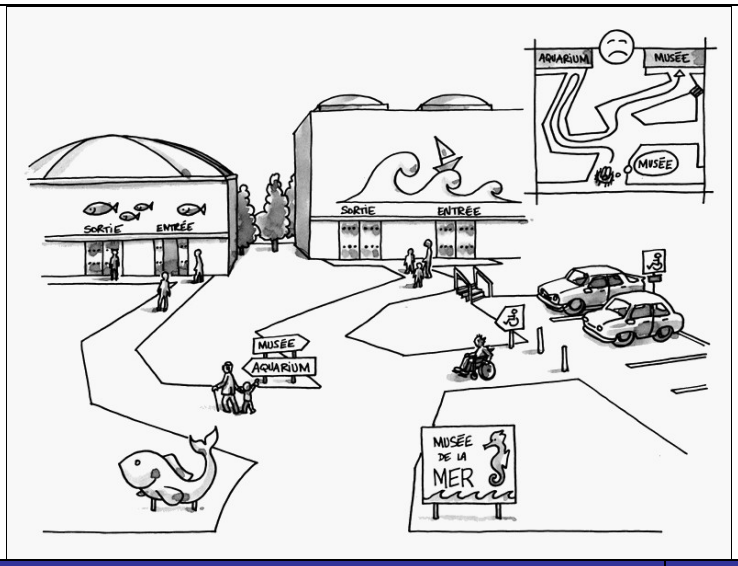

ESTIMATION EUROS H.T. :	500

SUIVI CLIENT :

Ch .Ext - Caractéristiques
Ch..Ext. - Equipements
Stationnement
Accueil
Circul. - Caractéristiques
Local
Sanitaires
Douches
Cabines de déshabillage

(*) Illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.tiltwane.fr

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

SALLE KERLOÏS GOUESNOU

Stationnement	FICHE CONSTAT	3

CONSTATS

Les places adaptées ne sont pas signalées

PRECONISATIONS			Coût
Peindre au sol			2 400
Ajouter de la signalisation verticale			800

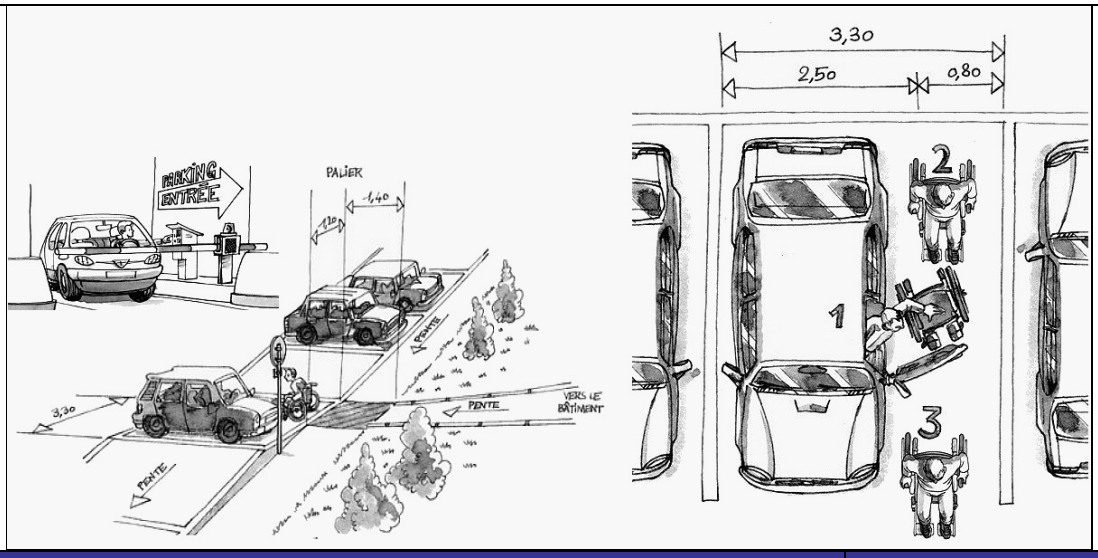

ESTIMATION EUROS H.T. :	3 200

SUIVI CLIENT :

Ch .Ext - Caractéristiques
Ch..Ext. - Equipements
Stationnement
Accueil
Circul. - Caractéristiques
Local
Sanitaires
Douches
Cabines de déshabillage

(*) Illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.tibwane.fr

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

SALLE KERLOÏS GOUESNOU

Accueil	FICHE CONSTAT	4

3 INACCESSIBLE

CONSTATS

La banque d'accueil n'est pas adaptée
Les éléments d'information et de signalisation ne sont pas lisibles (2 entrées)

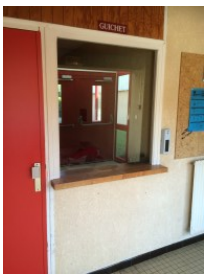

PRECONISATIONS			Coût
Modifier la banque d'accueil			500
Adapter la signalétique (2 entrées dissociées)			200

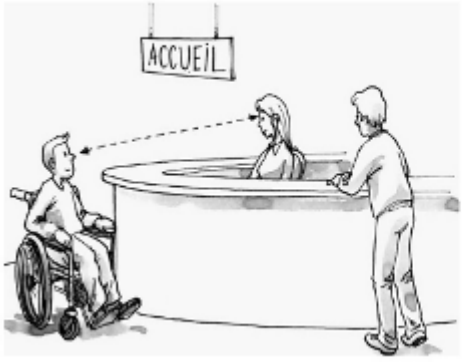

ESTIMATION EUROS H.T. :	700

SUIVI CLIENT :

Ch .Ext - Caractéristiques
Ch..Ext. - Equipements
Stationnement
Accueil
Circul. - Caractéristiques
Local
Sanitaires
Douches
Cabines de déshabillage

(*) Illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.tilwane.fr

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

SALLE KERLOÏS GOUESNOU

Circulations Intérieures Horizontales - Caractéristiques	FICHE CONSTAT	5

	TOUS HANDICAPS						ACCESSIBLE

CONSTATS

Les circulations intérieures de l'établissement sont satisfaisantes

PRECONISATIONS			Coût

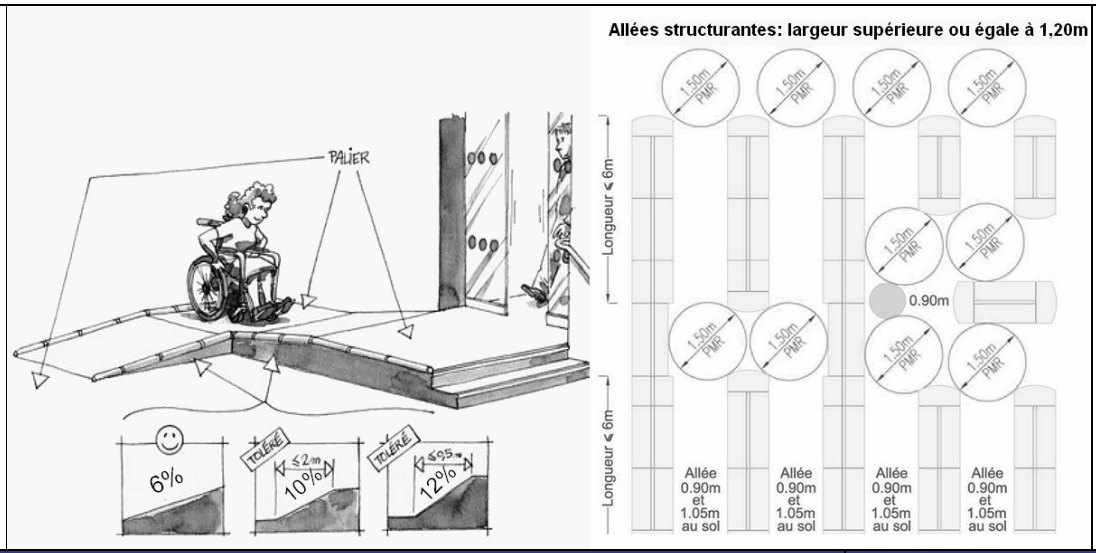

ESTIMATION EUROS H.T. :	0

SUIVI CLIENT :

(*) Illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.tibwane.fr

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

SALLE KERLOÏS GOUESNOU

Locaux standards	FICHE CONSTAT	6

Ch .Ext - Caractéristiques
Ch..Ext. - Equipements
Stationnement
Accueil
Circul. - Caractéristiques
Local
Sanitaires
Douches
Cabines de déshabillage

CONSTATS

Les poignées des portes des salles de judo et entrées principales ne sont pas correctement utilisable
L'effort pour ouvrir les portes des salles de judo est supérieur à 50 N
Absence de signalétique intérieure
L'absorption acoustique des revêtements de la salle de sport est insuffisante
La porte du guichet ne mesure pas 0,80 m (largeur de passage < 0,77m)

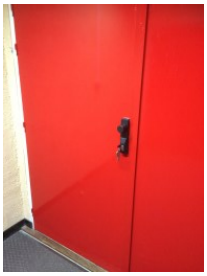

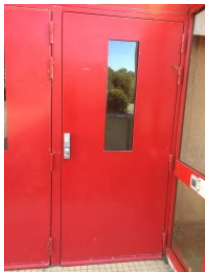

PRECONISATIONS			Coût
Remplacer les poignées de porte pour les rendre préhensible			400
Régler l'effort d'ouverture des portes			100
Adapter la signalétique intérieure sur chaque porte			900
Changer les revêtements			112 500
Remplacer la porte du guichet			1 000

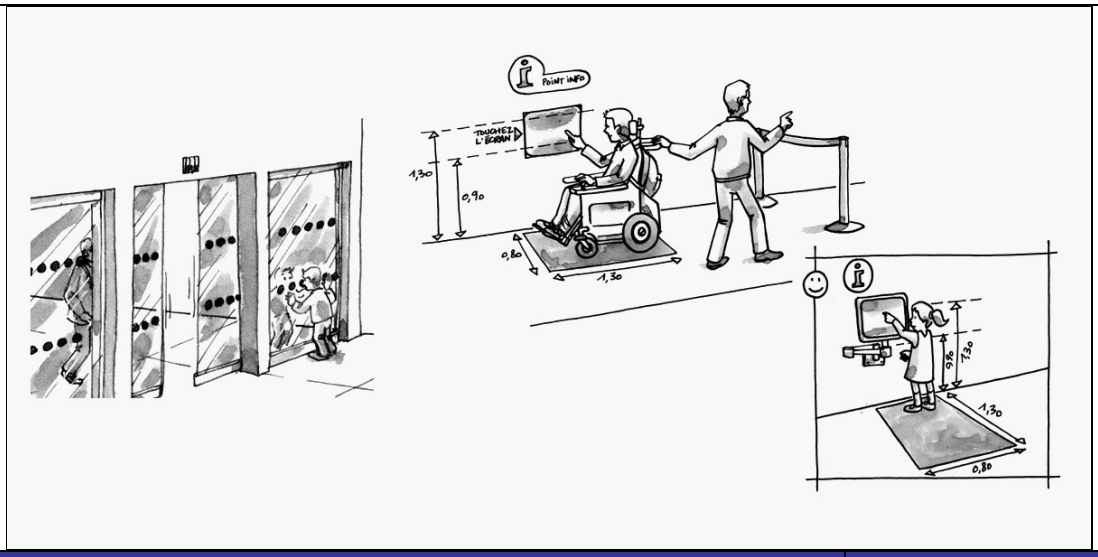

ESTIMATION EUROS H.T. :	114 900

SUIVI CLIENT :

(*) Illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.titwane.fr

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

SALLE KERLOÏS GOUESNOU

Sanitaires	FICHE CONSTAT	7

Ch .Ext - Caractéristiques
Ch..Ext. - Equipements
Stationnement
Accueil
Circul. - Caractéristiques
Local
Sanitaires
Douches
Cabines de déshabillage

CONSTATS

Un lavabo au moins par groupes de lavabos ne sont pas accessibles
La largeur des portes des sanitaires non adaptés est inférieure à 0,80 m
Les urinoirs en batterie ne sont pas positionnés à différentes hauteurs
Les accessoires ne sont pas accessibles
Il y a des sanitaires prévus pour le public, mais il n'y a pas de sanitaire adapté (absence d'espace d'usage latéral, barre d'appui trop éloignée, pas de barre de tirage, hauteur de la cuvette insuffisante, ¿)

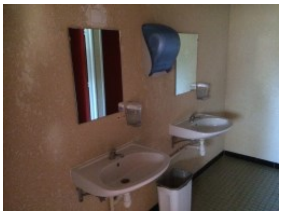

PRECONISATIONS			Coût
Modifier les lavabos (1 dans le sanitaire hommes et 1 dans le sanitaire femmes)			1 200
Changer les portes			4 000
Mettre en place des urinoirs à différentes hauteurs			400
Déplacer les accessoires afin de les rendre accessibles (essuies mains)			200
Créer un sanitaire adapté			4 900

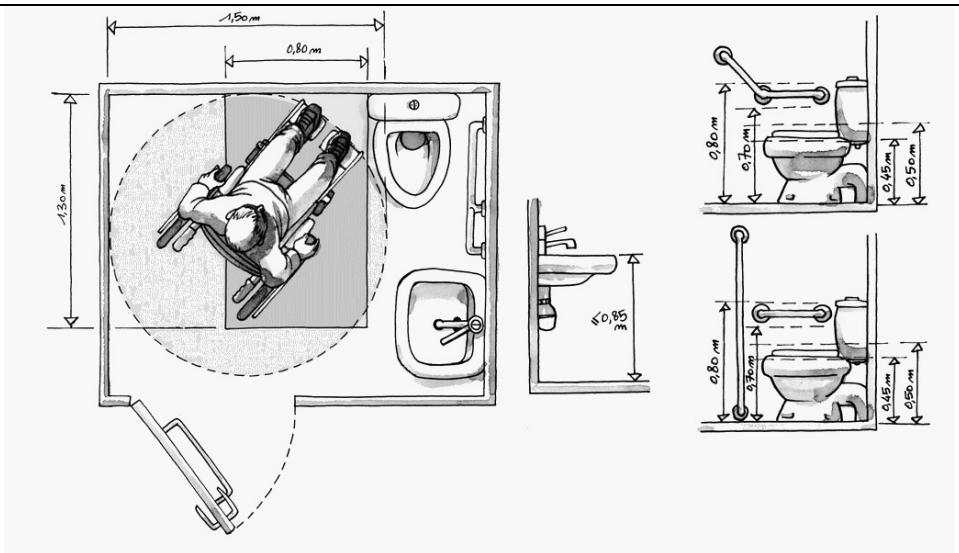

ESTIMATION EUROS H.T. :	10 700

SUIVI CLIENT :

(*) Illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.tilwane.fr

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

SALLE KERLOÏS GOUESNOU

Douches	FICHE CONSTAT	8

3 INACCESSIBLE

CONSTATS

Le vestiaire "arbitre" ne possède pas de douche accessible
Il n'existe pas d'équipement permettant de disposer d'un appui en position "debout" dans la douche
Il n'existe pas d'équipement permettant de s'asseoir dans les douches des 2 vestiaires

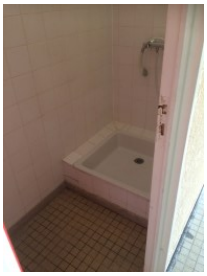

PRECONISATIONS			Coût
Créer une douche adaptée			4 900
Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position "debout" dans la douche adaptée (2 vestaires)			200
Installer un équipement permettant de s'asseoir dans la douche adaptée			400

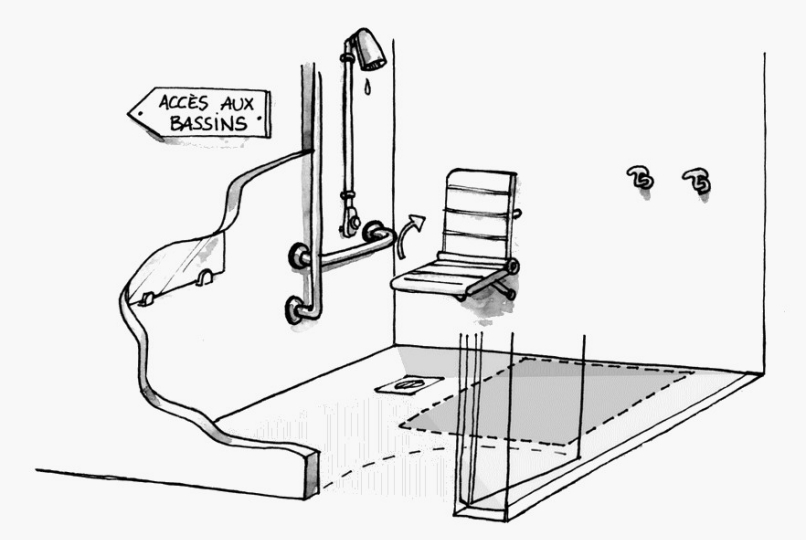

ESTIMATION EUROS H.T. :	5 500

SUIVI CLIENT :

Ch .Ext - Caractéristiques
Ch..Ext. - Equipements
Stationnement
Accueil
Circul. - Caractéristiques
Local
Sanitaires
Douches
Cabines de déshabillage

(*) Illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.tilwane.fr

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

SALLE KERLOÏS GOUESNOU

Vestiaires	FICHE CONSTAT	9

3 INACCESSIBLE

CONSTATS

Il n'existe pas d'équipement permettant de disposer d'un appui en position "debout" dans chaque vestiaire
Absence de patères situées entre 0,90 et 1,30 m de hauteur

PRECONISATIONS			Coût
Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position "debout" dans chaque vestiaire			500
Installer des patères entre 0,90 et 1,30 m de hauteur			300

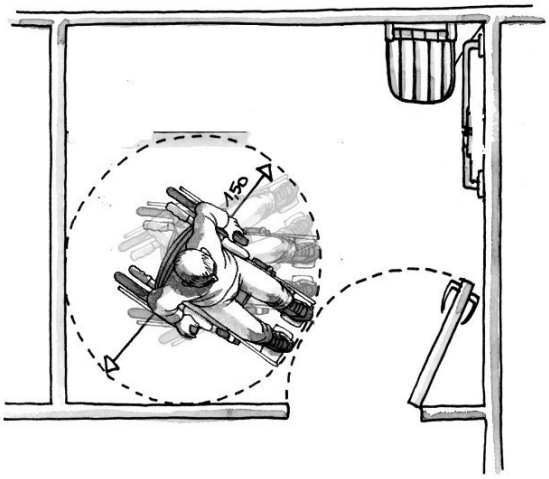

ESTIMATION EUROS H.T. :	800

SUIVI CLIENT :

Ch .Ext - Caractéristiques
Ch..Ext. - Equipements
Stationnement
Accueil
Circul. - Caractéristiques
Local
Sanitaires
Douches
Cabines de déshabillage

(*) Illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.titwane.fr

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.